

Madame, Monsieur,

Dimanche 14 juin 2020, le Président de la République a annoncé la reprise obligatoire de la scolarité pour tous les élèves à compter du lundi 22 juin 2020.

Cette mesure s'accompagne d'un allègement du protocole sanitaire.

S'il est recommandé de maintenir une distance d'un mètre entre les élèves afin d'éviter le port du masque dans les salles de classe, cette mesure présente un assouplissement.

En effet, le dimensionnement des salles ne permet pas l'accueil d'une classe entière en maintenant cette distanciation physique. Dans ce cas, le port du masque sera obligatoire.

Vous trouverez ainsi ci-dessous toutes les précisions utiles concernant cette reprise obligatoire de la scolarité au collège de Lacanau.

1- Mode de fonctionnement.

A compter du lundi 22 juin 2020, tous les élèves pourront être accueillis selon les emplois du temps définitifs.

Ainsi, la semaine du 22 juin tous les cours se dérouleront normalement pour tous les élèves selon l'emploi du temps d'une semaine impaire

La semaine du lundi 29 juin, tous les cours se dérouleront normalement pour tous les élèves selon l'emploi du temps d'une semaine paire.

Attention : les jeudi 02 et vendredi 03 juillet, tous les professeurs sont appelés à des réunions de travail. Aucun cours ne sera assuré ces deux jours-là. Les élèves éventuellement présents seront accueillis et pris en charge par les personnels de vie scolaire.

2- Protocole sanitaire.

Le dimensionnement des salles de classe étant incompatible avec le maintien d'un mètre de distance entre les élèves, **le port du masque sera OBLIGATOIRE.** Il en sera de même lors des récréations.

Chaque famille devra veiller à fournir deux masques par jour afin que les élèves demi-pensionnaires puissent changer de masque lors de la pause méridienne. Le non port du masque entrainera un refus d'accès à l'établissement.

Le lavage régulier des mains reste en vigueur.

Afin d'éviter le croisement des élèves, le maintien des classes dans des salles attitrées (sauf cours spécifiques nécessitant une salle spécialisée) et la circulation à sens unique dans les bâtiments restent également en vigueur. Enfin, tous les gestes barrières restent également d'actualité et sont à appliquer.

3- Service de restauration.

Le non-port du masque dans la salle de restauration entraine le nécessaire maintien d'une distance d'un mètre entre les élèves. De fait, la capacité d'accueil restera limitée.

La restauration fonctionnera toujours sur un principe de pique-niques froids tel que c'est le cas depuis la réouverture du 18 mai.

Ainsi, compte tenu de la typologie des repas servis et de la capacité réduite du service, toutes les familles qui souhaitent changer leur enfant de régime pour devenir externe ont la possibilité de le faire. Pour cela, un message écrit sur papier libre ou dans le carnet de liaison et signé par un responsable légal sera à présenter au secrétariat de gestion dès le lundi 22 juin.

4- Restitution des manuels scolaires.

La reprise obligatoire des cours en présentiel ne justifie plus le calendrier de remise des manuels précédemment communiqué. Ce calendrier est annulé et remplacé par le suivant.

La restitution des manuels scolaires s'effectuera directement par les élèves selon le calendrier suivant :

- **lundi 29 juin 2020 : restitution des manuels pour tous les élèves de 6ème et de 5ème.**

- **mardi 30 juin 2020 : restitution des manuels pour tous les élèves de 4ème et de 3ème.**

Je demande aux parents de bien vouloir veiller à ce que leurs enfants soient en possession de l'ensemble des manuels scolaires et des ouvrages éventuellement empruntés au CDI le jour de la restitution aux dates indiquées ci-

dessus.

5- Procédures de sortie pour les élèves de 3ème :

Lors de la remise des manuels le 30 juin 2020, et **sous réserve d'être en règle pour le paiement de la demi-pension et des éventuelles dégradations de manuels**, il sera remis directement aux élèves :

- **le certificat de radiation ou exeat,**
- **la notification d'affectation en lycée,**
- **éventuellement le dossier d'inscription en lycée (valable pour le lycée d'Andernos).**

L'inscription dans les lycées devra être effectuée par les responsables légaux avant les vacances d'été.

Dans cette nouvelle phase de déconfinement, les gestes barrières demeurent importants. Je vous invite à aborder ces notions avec vos enfants afin que cette reprise obligatoire de scolarité s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

En vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à ces informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal
Sébastien GASC